

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal  
du 5 mars 2015**

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

L'an deux-mil quinze, le cinq mars,  
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 février 2015

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM HERBRETEAU Yann, PAILLUSON Michel, Mesdames, MASSON Florence, BARREAU Aude, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, RICHARD Edith, Monsieur CRAIPEAU Fabrice, Mme MORNET Evelyne.

Excusés : HILLAIRET Dominique, PATEAU Bruno

Monsieur CHAUVIN Jean a été désigné secrétaire de séance.

**Point ajouté à l'ordre du jour** : - Questions diverses : - Information personnel communal  
- Local association

**1 – DECISION DU MAIRE :**

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décisions du Maire : - 31 janvier 2015 : signature devis MAXIPAP (tableau d'affichage et présentoir pour la mairie). Montant 580.00 € HT soit 696.00 € TTC.

- 9 février 2015 : signature devis AMIET ( marché commun CCPA) pour les vêtements des services techniques pour un montant de 862.85 € HT soit 1035.42 € TTC

- 23 février 2015 : - signature devis Serrurerie Luçonnaise pour les fenêtres de la garderie. Montant 280.00 € HT soit 336.00 € TTC.

**2 – DELIBERATIONS :**

**DELIB N° 2015.03.01 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS**

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR a prévu la fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent plus de 10 000 habitants.

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, le Conseil Communautaire du 18 juin 2014 a décidé la création d'un service commun « Instruction du droit des sols » conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce service est destiné à instruire les documents d'urbanisme pour les Mairies des communes membres de la CCPA. Parallèlement, il est également envisagé une mutualisation de ces missions avec les Communautés de Communes du Moutierrois et du Talmondaise comme l'autorise le code général des collectivités territoriales.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'adapter les statuts de la CCPA comme suit :

- **Aménagement de l'espace**  
« Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent. »

Monsieur le Maire propose également de modifier l'article 3 des statuts pour intégrer les dispositions de la dernière réforme relative à l'élection des conseillers communautaires :

**ARTICLE 3 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

*Les organes et le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays des Achards sont administrés conformément aux articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:**

- **Approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Achards susmentionnées.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

**DELIB N°2015.03.02 : Vente de la parcelle A 1254 à la famille Raimbert/Fumoleau**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une vente au sein de la famille Raimbert/Fumoleau, il s'est avéré qu'une parcelle de terrain faisant apparemment partie de leur patrimoine immobilier était en fait identifiée sur le cadastre comme étant la propriété de la commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée A 1254, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>.

La qualité de propriétaire de la famille ne fait aucun doute, mais aucun document n'a été retrouvé pour en attester.

Mr le Maire propose donc afin de régulariser la situation et de mettre le cadastre en conformité avec la réalité de leur vendre cette parcelle à l'euro symbolique.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:**

- **Fixe le prix de vente de la parcelle A 1254 à l'euro symbolique**
- **Les frais d'acte seront à la charge de la famille Raimbert/Fumoleau**
- **Autorise Mr le Maire à accomplir toute les formalités administratives et notamment à signer les actes nécessaires à cette opération.**

**DELIB N°2015.03.03 : Ecole privée et OGEC : Participation Contrat d'Association**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 15 décembre 2005 de transformer le contrat simple de l'école privée Saint Joseph en contrat d'association à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006. Il convient donc de déterminer le montant de la participation par élève, pour l'année 2015. Il rappelle également au Conseil, que selon les termes du contrat, la totalité des élèves inscrits à l'école sont pris en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*Conformément à*

*La Loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°86-663 du 22 juillet 1985*

*L'article 7 du décret n°30-369 du 22 avril 1960 modifié par l'article 4 du décret n°85-728 du 12 juillet 1985*

*La circulaire de Mr le Préfet n°1109-PM/ML N du 18 juin 1985*

**Décide à l'unanimité :**

- *D'un montant de participation de 570 € par élève pour l'année 2015 soit 86 070 €*
- *Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6574*
- *La subvention fera l'objet de six versements au cours de l'année, suivant l'échéancier ci-dessus :*

- 5 février 2015	12 447 €	- 5 avril 2015	14 724.60 €
- 5 juin 2015	14 724.60 €	- 5 août 2015	14 724.60 €
- 5 octobre 2015	14 724.60 €	- 5 décembre 2015	14 724.60 €

**DELIB N° 2015.03.04 : Budget Principal : Vote des subventions 2015**

Après avoir examiné les demandes de subvention pour l'année 2015, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Les P'tits Gourmets (cantine)	3 000 €
- CCAS	1 000 €
- Comité de Jumelage	<u>1 000 €</u>
TOTAL	5 000 €

- *Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 6574*

**DELIB N°2015.03.05 : Reversement et répartition de l'indemnité d'organisation des élections départementales**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Talmont Saint Hilaire, Chef lieu du nouveau canton, chargée d'organiser la commission de propagande pour les élections départementales du mois de mars 2015, demande la mise à disposition de personnel pour la mise sous plis de la propagande électorale destinée aux électeurs de la commune. Il l'informe également que l'indemnité attribuée par l'Etat pour l'organisation de ces élections sera reversée à la commune, au prorata de son nombre d'électeurs.

Mr le Maire propose de reverser la totalité de cette indemnité aux deux personnes de la commune chargées de la mise sous plis, répartie entre elles au prorata du nombre de plis effectués.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- *L'intégralité de l'indemnité d'organisation des élections départementales attribuée à la commune sera reversée aux deux personnes chargées de la mise sous plis de la propagande, au prorata du travail réalisé par chacune.*

**DELIB N°2015.03.06 : MODIFICATION N°2 DU PLU**

Mr le Maire rappelle au Conseil sa décision du 25 novembre 2014 de lancer une procédure de modification simplifiée dont l'objet était notamment de passer une parcelle d'une zone 1AUh en zone U.

Il rappelle également que le PLU a été approuvé par délibération le 27/09/2012 et a fait l'objet d'une première modification approuvée le 23/01/2014.

Il explique que compte tenu de l'objet de la modification (réduction d'une zone AU), il est nécessaire d'engager une procédure de modification avec enquête publique.

La commune profiterait également de cette modification pour reclasser un hangar agricole en zone A.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- *D'engager une procédure de modification du PLU avec enquête publique conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme, afin de procéder aux modifications exposées ci-dessus.*
- *D'autoriser Mr le Maire à signer tout document à intervenir*
- *D'annuler la procédure de modification simplifiée en cours*

### **3 – COMMISSIONS**

- **Compte rendu commission bâtiment du 21 février 2015 :**  
Visite des bâtiments et programmation des travaux pour 2015.
  - **Toilettes publiques Rue du Jaunay :** refaire la toiture, la peinture, installer des grooms aux portes. Les estimations sont en cours, les travaux seraient faits en régie par les services techniques.
  - **Salle polyvalente :** remplacer le dessus du meuble du bar (coût estimé à 100 €), poser des grilles aux urinoirs, réparation des portes de toilettes, travaux de mise en conformité électrique. Les travaux seraient également faits en régie par les services techniques.
  - **Salle de sports :** nettoyage des toiles d'araignées, peinture des tribunes et des meubles de rangement, pose d'un caniveau devant la porte d'entrée.
  - **Achat de matériel :** furet pour déboucher les canalisations, fourche devant le tracteur, poste de soudure, perceuse à colonne et souffleur. Des devis sont en cours, les premières estimations s'élèvent à 1900 €.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Modification PLU :** - La modification simplifiée envisagée pour reclasser une parcelle de la zone 1AUh en zone U va être refusée par la DDTM, ce type de modification nécessitant une enquête publique, dont le coût s'élève à environ 1 500 €.  
Le Maire propose de prendre une décision concernant la réalisation ou non de cette enquête publique.  
Pour la révision avec enquête publique : 12 voix  
Pour laisser les choses en l'état et ne pas réaliser la modification : 1 voix  
Le Conseil décide donc de lancer la procédure de révision avec enquête publique.
- **Demande arrêt de car scolaire au lotissement Les Blaires :** l'aménagement étant à la charge de la commune (zebra, panneaux, abris ....), le Conseil décide d'étudier plus précisément les choses et notamment les coûts.
- **Cimetière :** Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Perocheau pour l'aménagement du cimetière et notamment un columbarium, la mise en place de cavurnes, d'un jardin du souvenir avec stèle, le tout pour un montant de 6 199.92 € TTC. Cette somme devra être budgétée au Budget 2015.  
Intervention de Fabrice Craipeau pour le drainage du cimetière, le Conseil décide qu'une étude plus approfondie doit être faite.
- **Organisation des élections :** demande de la mairie de Talmont (chef lieu du nouveau canton) pour la mise à disposition de personnel afin d'effectuer la mise sous plis au sein de la commission de propagande. Mr le Maire propose de reverser l'indemnité d'organisation des élections que la commune va percevoir aux deux personnes désignées. Le Conseil donne son accord.  
Distribution du planning aux conseillers pour les permanences.
- **Inauguration mairie :** Elle aura lieu le 11 avril 2015 à 10h30. Une invitation personnelle sera envoyée aux conseillers municipaux et aux anciens conseillers, aux membres des bureaux d'associations. Environ 250 personnes invitées. Le vin d'honneur et le buffet seront servis sur place à l'extérieur sous un barnum devant le foyer des jeunes.
- **Date commission finances :** jeudi 19 mars 2015 à 19h00  
**Date commission communication :** mardi 17 mars 2015 à 19h30
- **Information personnel communal :** recrutement de Christelle LANDRIEU pour l'entretien des locaux sur le poste adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour 11h/semaine.
- **Local associations :** Mr Dudit accepte de louer une partie de son hangar Rue de la Fontaine pour un loyer de 50 €/mois soit 600 €/an. Lemaire propose de demander une participation de 80€/an aux associations utilisatrices. Certaines ont déjà répondu favorablement, une convention devra être établie avec Mr Dudit et avec les associations.